



# 2002

## Rapport Annuel

# Entreprises de programmation télévisuelle et radiophonique (incluant les réseaux)

Pour l'année de radiodiffusion se terminant le 31  
août 2002

Conservez un exemplaire de ce rapport dans vos dossiers et retournez 3  
exemplaires dûment remplis (incluant vos états financiers) avant le 30  
novembre 2002 au:

Chef, groupe des statistiques et de l'analyse,  
Analyse de la radiodiffusion, Conseil de la radiodiffusion  
et des télécommunications canadiennes, (CRTC), Ottawa, ON, K1A 0N2

Confidentiel une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi  
sur la statistique, Lois révisées du Canada,  
1985, chapitre S19.

En vertu de la loi sur la statistique il est  
obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Voir à la page 1 du "Guide explicatif" les  
accords régissant le partage des renseigne-  
ments de ce rapport annuel entre Statistique  
Canada et les autres organismes publics  
fédéraux et provinciaux en vertu des articles  
11 et 12 de la Loi sur la statistique.

If you prefer an English questionnaire, please  
check

Dès réception du rapport annuel, veuillez examiner la liste de systèmes figurant dans la liste ci-dessous. Si la liste diffère de votre organigramme, veuillez  
communiquer avec le chef, section des télécommunications, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, Statistique Canada,  
Ottawa. Téléphone: (613) 951-3177 Télécopier: (613) 951-9920.

STC

DOSSIER DU CRTC

No. du  
système

Indicatif  
d'appel

Endroit

Prov. CRTC ID

en collaboration avec le Conseil de la radiodiffusion  
et des télécommunications canadiennes

5-5300-54.2: STC/SAT-430-60110

2002-10-17



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

**SECTION 1** (pages 2 à 6)  
**RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE D'UNE LICENCE (COMPAGNIE)**

Pour obtenir des renseignements au sujet de la présente déclaration, s'adresser au Conseiller spécial, Télécommunications et radiodiffusion, Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, Statistique Canada, Ottawa, téléphone : (613) 951-3177, télécopieur : (613) 951-9920

Pour obtenir des renseignements au sujet des droits de licence, s'adresser au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Hull, téléphone : (819) 997-4384, télécopieur : (819) 953-5107

1. Nom du titulaire de la licence, au complet:

2. Adresse postale du titulaire de la licence:

Rue et no. \_\_\_\_\_  
 Ville et province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

3. Personne avec qui communiquer au sujet du rapport:

M. ( ) \_\_\_\_\_ Mme. ( ) \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ (Nom) \_\_\_\_\_ (Titre)  
 Adresse (si différente de l'adresse ci-dessus)  
 Rue et no. \_\_\_\_\_  
 Ville et province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

4. Si le titulaire a, au cours de la période de référence, exploité l'établissement sous un nom ou adresse autre que ceux indiqués ci-dessus, veuillez le mentionner :

Nom \_\_\_\_\_  
 Rue et no. \_\_\_\_\_  
 Ville et province \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_

5. Si les renseignements portent sur une période autre que la période de référence s'étendant du 1er septembre 2001 au 31 août 2002, veuillez l'indiquer :

Du : \_\_\_\_\_ Au : \_\_\_\_\_  
 Raisons : \_\_\_\_\_

6. Si une des entreprises rapportée dans ce rapport a été achetée ou vendue au cours de l'année se terminant le 31 août 2002, veuillez indiquer le nom de l'entreprise et le nom de l'ancien propriétaire ou acheteur :

\_\_\_\_\_

Date de la transaction : \_\_\_\_\_

7. Forme juridique de l'entreprise :

Propriété unique/société en nom collectif  Société dont les actions se transigent sur le marché boursier  Coopérative  
 Société dont les actions ne se transigent pas sur le marché boursier  Organisme sans but lucratif  Unité militaire  
 Autres (préciser) \_\_\_\_\_

**ATTESTATION DE LA DIRECTION**

8. Je, \_\_\_\_\_ (Nom) \_\_\_\_\_ (Fonction), suis autorisé(e)

à attester au nom de \_\_\_\_\_ (Nom du titulaire de la licence)

que les renseignements donnés dans le présent rapport et les annexes ci-jointes sont, à ma connaissance, exacts et complets sous tous les rapports.

\_\_\_\_\_ (Signature) \_\_\_\_\_ (Date) \_\_\_\_\_ (Téléphone et code régional)

Date de réception

\_\_\_\_\_  
 (Réservé au bureau)

N° du dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--







## RECETTES ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX (Voir le GUIDE EXPLICATIF)

					0	1
--	--	--	--	--	---	---

Frais de service se rapportant à l'exploitation des systèmes de radiodiffusion

	Recettes provenant de non-résidents			
	Services commerciaux			Intérêts et dividendes
	Doits et redevances de programmation	Publicité	Autres	
	(en milliers \$ Can.)			
01	16	31	46	
1. États-Unis				
02	17	32	47	
2. Royaume-Uni				
03	18	33	48	
3. France				
04	19	34	49	
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)				
05	20	35	50	
5. Japon				
06	21	36	51	
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E.)				
07	22	37	52	
7. Ensemble des autres pays				
08	23	38	53	
<b>TOTAL</b>				

					0	2
--	--	--	--	--	---	---

	Paiements à des non-résidents			
	Services commerciaux			Intérêts et dividendes
	Doits et redevances de programmation	Publicité	Autres	
	(en milliers \$ Can.)			
01	16	31	46	
1. États-Unis				
02	17	32	47	
2. Royaume-Uni				
03	18	33	48	
3. France				
04	19	34	49	
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)				
05	20	35	50	
5. Japon				
06	21	36	51	
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E.)				
07	22	37	52	
7. Ensemble des autres pays				
08	23	38	53	
<b>TOTAL</b>				



## RADIO - DONNÉES FINANCIÈRES - SOMMAIRE

Veillez compléter ce sommaire pour CHACUNE des stations pour lesquelles vous êtes titulaire d'une licence SEULEMENT si (1) les recettes totales de la station sont inférieure à 2 millions de dollars, ou (2) le titulaire exploite des stations MA et MF dans le même marché et les recettes combinées de ces stations sont inférieures à 4 millions de dollars. Si l'une de ces conditions s'applique, veuillez compléter cette section ainsi que les questions A (langue de radiodiffusion), B (genre de musique) et C (Type de radio) en bas de la page. Votre questionnaire est maintenant complet. Merci

Si les conditions ci-dessus NE S'APPLIQUE PAS, veuillez s.v.p. PASSER à la section suivante (RADIO DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES-DÉTAILLÉS) et compléter le reste du questionnaire (pages 8, 9 et 10) pour chacune des stations pour lesquelles vous êtes titulaire d'une licence.

pour l'année se terminant le 31 août 2002

	6	0
<b>1. Dépenses</b>		
1. Redevances musicales (Paiements à SOCAN)	01	
2. Droits voisins	08	
3. Développement d'initiative canadiennes	02	
4. Créances douteuses	03	
5. Droits de licence du CRTC	04	
<b>2. Sommaires des immobilisations et de l'amortissement - Radiodiffusion</b>		
1. Coût d'origine des immobilisations et valeur des contrats de location au 31 août 2002	05	
2. Amortissement cumulé au 31 août 2002	06	
3. Acquisitions d'immobilisations pendant l'année financière 2002	07	

## RADIO - DONNÉES FINANCIÈRES - DÉTAILLÉES

	1	1
<b>1. Dépenses de programmation et de production</b>		
	Services de nouvelles	Total
	\$ (omettre les cents)	
1. Rémunérations (doit correspondre avec page 7, cellule 42)	01	31
2. Cachets versées à des artistes ne faisant pas partie du personnel		32
3. Services de nouvelles (p. ex. agences de nouvelles)		36
4. Redevances (sauf redevances musicales)		49
5. Redevances musicales (Paiements à SOCAN)		53
6. Droits voisins		54
7. Enregistrements et transcriptions musicales		37
8. Amortissement d'émissions d'abonnement (syndiquées), de services d'émissions sur bandes magnétoscopiques, etc.		40
9. Autres frais de production et de programmation		42
10. Paiements au réseau pour des émissions		43
11. Autres frais de réseau		45
12. <b>TOTAL</b> (reporter à la page 7, cellule 08)	Total, Services de nouvelles compris dans cellule 46	46
<b>Montants inclus dans les frais ci-haut mentionnés :</b>		
a) Cachets versés à des artistes faisant partie du personnel (compris dans 1.1)		47
b) Cachets versés à des artistes ne résidant pas au Canada (compris dans 1.2)		48
c) Développement d'initiative canadienne (inclus dans les frais d'émission ci-dessous)		52
A. Langue de radiodiffusion (estimez le pourcentage du temps de diffusion dans chacune des langues ci-dessous.)		
<input type="radio"/> Anglais %	<input type="radio"/> Français %	<input type="radio"/> Autochtone %
<input type="radio"/> Autres %		
B. Indiquez le genre de musique qui identifie le plus votre station (S.V.P. en indiquer seulement une)		
<input type="radio"/> Contemporain	<input type="radio"/> Country et ses dérivés	<input type="radio"/> Succès classiques
<input type="radio"/> Légère	<input type="radio"/> Succès contemporain	<input type="radio"/> Album-genre rock
<input type="radio"/> Spécialités (i.e. jazz, classique, nouvelles)	<input type="radio"/> Autres populaires	<input type="radio"/> Multilingue
C. <input type="radio"/> Station de radio parlée	<input type="radio"/> Station à faible utilisation	<input type="radio"/> Station de musique





## SOMMAIRE DES IMMOBILISATIONS ET DE L'AMORTISSEMENT - RADIODIFFUSION

	Coût d'origine des immobilisations détenues et valeur des contrats de location-acquisition au 31 août 2002 (1)	Amortissement cumulé au 31 août 2002 (2)	Acquisitions d'immobilisations en 2002 (3)
	<b>\$ (omettre les cents)</b>		
1. Terrains, bâtiments, ordinateurs, matériel de reportage mobile, automobiles et camions, meubles et articles d'ameublement, améliorations locatives, autres immobilisations sauf matériel technique et de studio.	01	04	
2. Matériel technique et de studio (p.ex.: tour et antenne, matériel émetteur)	02	05	
<b>3. TOTAL</b>	03	06	35

### Rapprochement des comptes des immobilisations et des contrats de location-acquisition

Solde au début de l'année	36		
Ajouter: (Cellule 35 ci-dessus)	37		
Total partiel		38	
Moins: Coût d'origine des immobilisations liquidées au cours de l'année se terminant le 31 août 2002		39	
<b>Total: (doit correspondre à la cellule 03, ci-dessus)</b>			40

### Avantages du transfert de propriété:

Chaque titulaire doit fournir une conciliation (veuillez fournir une annexe «B» à ce rapport) concernant les avantages du transfert de propriété au cours de l'année de radiodiffusion 2002 (capital et exploitation) donnant les calculs étape par étape pour en arriver à tous les chiffres inclus dans ce rapport annuel (détaillée par catégorie, par ex., émissions pour enfants, émissions dramatiques, immobilisations, frais d'émissions capitalisés et amortis, etc.), tel que prescrit dans la décision par laquelle les transferts de propriété ont été approuvés. Cette conciliation doit être cumulative et donner les sommes cumulatives pour l'année engagées ainsi que les frais pour 2002, pour chacune des catégories capital, exploitation et subventions/contributions, le cas échéant.





# TÉLÉVISION - FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS

pour l'année se terminant le 31 août 2002

			2		1
--	--	--	---	--	---

**C. Dépenses de production:**

1. Coût de la vente/souscription d'émissions canadiennes
2. Coût de la vente/souscription d'émissions non-canadiennes
3. Coût des services de production vendue

\$ (omettre les cents)

01

02

03

4. Infopublicités	Cachets versés aux artistes ne faisant pas partie du personnel	Cachets versés aux artistes ne résidant pas au Canada	TOTAL
a) Canadiennes	23	24	22
b) Non-Canadiennes mais produite au Canada	26	27	25
			28
c) Révision en fonction des critères (avis public CRTC 1994-139)			
<b>Total des infopublicités (somme des cellules 22, 25, 28)</b>			<b>29</b>

5. Autres (note 1) (incluant les redevances musicales)

04

6. Total - Dépenses de production

05

**D.1 Grand Total - Dépenses de programmation et de production** (lignes A.3 + B.6 + C.6)  
(reporter à la page 7, cellule 08)

06

Montants inclus dans le **Grand Total** - Dépenses de programmation et de production pour:

- a) Rémunération et avantage sociaux (reporter à la page 7, cellule 42)
- b) Cachets versés aux artistes ne faisant pas partie du personnel
- c) Service de nouvelles (p.ex. agences de nouvelles)
- d) Redevances (excluant les redevances musicales)
- e) Redevances musicales (inclus à ligne C.5 ci-dessus)
- f) Paiements au réseau pour des émissions
- g) Autres frais de réseau (note 2)
- h) Cachets versés aux artistes ne résidant pas au Canada

07

08

09

10

11

12

13

14

- 1) Si supérieur à 10% du total des dépenses de production, veuillez fournir les détails en annexe.
- 2) Si supérieur à 10% du total des dépenses de programmation, veuillez fournir les détails en annexe.

**Identification CRTC**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**N° de dossier du CRTC**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Indicatif d'appel**

--	--	--	--	--	--	--	--

**TÉLÉVISION - FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS - fin**  
pour l'année se terminant le 31 août 2002

			2		2
--	--	--	---	--	---

**2. Frais de services techniques**

	\$ (omettre les cents)
1. Équipements techniques, pièces émetteurs, studios, rubans et fournitures, services de consultants techniques, entretien et autres frais de services	31
2. Location de voies de liaison, de voies hertziennes ou de voies par satellite	05
3. Rémunérations (doit correspondre avec page 7 cellule 43)	06
4. <b>TOTAL</b> (reporter à la page 7, cellule 09)	<b>07</b>

**3. Frais de ventes de promotion**

1. Promotion auprès du public, auprès des annonceurs et mesure des cotes d'écoute	08
2. Commissions sur les ventes (vendeurs indépendants)	11
3. Commissions sur les ventes versées aux membres du personnel (compris dans 3.5 ci-dessous)	13
4. Autres frais de ventes et de promotion	14
5. Rémunérations (doit correspondre avec page 7, cellule 44)	15
6. <b>TOTAL</b> (reporter à la page 7, cellule 10)	<b>16</b>

**4. Frais d'administration et frais généraux**

1. Frais de représentation, de voyage, du matériel roulant, téléphone, télécopieur, services informatiques et frais d'administration de bureau	34
2. Frais des locaux (loyer, réparations et entretien, assurance générale, services publics, etc.)	20
3. Taxes immobilières et taxes d'affaires	37
4. Services professionnels	22
5. Créances douteuses	23
6. Droits de licence du CRTC	24
7. Services de gestion (par des tiers)	26
8. Autres frais d'administration et frais généraux	27
9. Rémunérations (inclus les jetons de présence des administrateurs) (doit correspondre avec page 7, cellule 45)	28
10. <b>TOTAL</b> (reporter à la page 7, cellule 11)	<b>29</b>

**5. Frais totaux** (page 9 cellule 6; page 10 cellules 07, 16, et 29 ci-dessus) reporter à la page 7, cellule 12)

**30**

## SOMMAIRE DES IMMOBILISATIONS ET DE L'AMORTISSEMENT - TÉLÉVISION

	Coût d'origine des immobilisations détenues et valeur des contrats de location-acquisition au 31 août 2002 (1)	Amortissement cumulé au 31 août 2002 (2)	Acquisitions d'immobilisations en 2002 (3)
<b>\$ (omettre les cents)</b>			
1. Terrains, bâtiments, ordinateurs, matériel de reportage mobile, automobiles et camions, meubles et articles d'ameublement, améliorations locatives, autres immobilisations sauf matériel technique et de studio.	01	04	
2. Matériel technique et de studio (p.ex.: tour et antenne, matériel émetteur)	02	05	
3. <b>TOTAL</b>	03	06	35

### Rapprochement des comptes des immobilisations et des contrats de location-acquisition

Solde au début de l'année	36	
Ajouter: (Cellule 35 ci-dessus)	37	
Total partiel		38
Moins: Coût d'origine des immobilisations liquidées au cours de l'année se terminant le 31 août 2002		39
<b>Total: (doit correspondre à la cellule 03, ci-dessus)</b>		40

### Avantages du transfert de propriété:

Chaque titulaire doit fournir une conciliation (veuillez fournir une annexe «B» à ce rapport) concernant les avantages du transfert de propriété au cours de l'année de radiodiffusion 2002 (capital et exploitation) donnant les calculs étape par étape pour en arriver à tous les chiffres inclus dans ce rapport annuel (détaillée par catégorie, par ex., émissions pour enfants, émissions dramatiques, immobilisations, frais d'émissions capitalisés et amortis, etc.), tel que prescrit dans la décision par laquelle les transferts de propriété ont été approuvés. Cette conciliation doit être cumulative et donner les sommes cumulatives pour l'année engagées ainsi que les frais pour 2002, pour chacune des catégories capital, exploitation et subventions/contributions, le cas échéant.